



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture
Direction des politiques interministérielles
Bureau de la coordination

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

RECUEIL SPÉCIAL n° 17 – 16 février 2015

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS.....	3
Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais.....	3
Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, au nom du pouvoir adjudicateur.....	6
Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire.....	8
Décision n° 15-2 en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, délégué adjoint de l'Anah dans le PAS-DE-CALAIS.....	10

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATION DU PAS-DE-CALAIS.....	11
Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Jacques PASTÉZEUR, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais.....	11
Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Jacques PASTÉZEUR, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire.....	12

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n° 2015-60-70 du 16 février 2015 est subdéléguée à :

M. David BARJON, Directeur-Adjoint
M. François NADAUD, Directeur-Adjoint – Délégué à la Mer et au Littoral

ARTICLE 2 : La délégation conférée à M. Matthieu DEWAS par l'arrêté préfectoral précité est subdéléguée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

M. Denis POULET, Ingénieur divisionnaire des TPE, responsable du Service Expertise et Appui Technique, ainsi qu'à
M. Éric KABEYA, Attaché Principal d'Administration de l'Équipement, adjoint au responsable du Service Expertise et Appui Technique :

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- I a 1 à 3 (formalités préalables à la réalisation d'infrastructures);
- I b 1 à 5 (gestion et conservation du domaine public de l'État);
- I c 1 à 4 (transports routiers);
- I d (transports urbains).

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III g (commission consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité)

Gestion des actes relatifs au permis de conduire

- IV

ATESAT

- V

M. Frédéric NACHON, Ingénieur Divisionnaire des TPE, responsable de l'unité Infrastructures, au Service Expertise et Appui Technique :

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- I b 2 à 4 (gestion et conservation du domaine public de l'Etat)
- I c 3 (transports routiers)

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III g (commission consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité)

M. Ali BIDA, Agent contractuel de catégorie A, responsable d'unité – Mission accessibilité – Service Expertise et Appui Technique :

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III g (commission consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité)

M. Nicolas BOVE, Délégué au permis de conduire et sécurité routière, responsable de la cellule éducation routière au Service Expertise et Appui Technique,
Mme Pauline DEVAUX, Déléguée au permis de conduire et sécurité routière, responsable de la cellule éducation routière au Service Expertise et Appui Technique :

GESTION DES ACTES RELATIFS AU PERMIS DE CONDUIRE

- IV a (conventions du permis à un euro)

Mme Pascale HANOT, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, responsable de la cellule répartition du permis de conduire au Service Expertise et Appui Technique :

Gestion des actes relatifs au permis de conduire

- IV b

Mme Nadine BAUMLIN, Attachée Principale d'Administration de l'équipement, responsable du Service Habitat Durable, ainsi qu'à

Mme Delphine CHEVALIER, Ingénieure des TPE, adjointe au responsable du Service Habitat Durable, par intérim :

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III a à f, i et h

Mme Déborah GARY, Attachée d'Administration de l'Équipement, responsable d'unité gestion - financements et contrôles au Service Habitat Durable :

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III c 1, d, f

Mme Anne-Sophie SLIWINSKI, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, adjointe au responsable d'unité gestion – financements et contrôles au Service Habitat Durable :

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III d

M. Bruno LESAFFRE, Ingénieur en Chef des TPE, responsable de la Coordination Territoriale Côte d'Opale :

ATESAT

- V

Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Attachée Principale d'Administration de l'Équipement, responsable du Service Environnement et Aménagement Durable ainsi qu'à

Mme Hélène LEMOINE, Ingénieur Divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au responsable du Service Environnement et Aménagement Durable :

URBANISME

- II a 4 et 5

-II d 8

URBANISME (dans les limites matérielles du domaine de la production d'énergie éolienne)

-II c 7 à 9

GENIE RURAL ET FORETS

- VI

CHASSE

- VIII

QUALITE ET SECURITE DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES

- X

M. Matthieu GIUSTI, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité Développement Durable des Territoires au Service Environnement et Aménagement Durable :

URBANISME

-II k 8

URBANISME (dans les limites matérielles du domaine de la production d'énergie éolienne)

-II c 7 à 9

CONTENTIEUX

-XIV (dans le domaine de la publicité, des enseignes et pré-enseignes)

Mme Mathilde GUERAND, Ingénieur Divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du Service de l'Économie Agricole :

EXPLOITATIONS AGRICOLES

-VII

HARAS, COURSES ET EQUITATION

-XI

M. Bernard MATHON, Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, responsable du Service Eau et risques ainsi qu'à

Mme Émilie RENARD, Attachée Principale d'Administration de l'Équipement, adjointe au responsable du service Eau et Risques :

EAU ET PECHE

- IX

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COURS D'EAU

- XII

Mme Anne-Lorraine LATTRAYE, Architecte urbaniste de l'Etat, responsable du Service Urbanisme,

M. Nicolas SEGARD, Ingénieur Divisionnaire des TPE, adjoint au responsable du Service Urbanisme, chargé de la planification,

Mme Perrine MALLET, Attachée d'Administration de l'Équipement, adjointe au responsable du Service Urbanisme, chargée de la filière ADS :

URBANISME

- II a 1 à 3 (Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (P.L.U.I), cartes communales, Z.A.C)

- II b (Archéologie préventive)

- II c 2 à 9(Actes relatifs à l'application du droit des sols)

Mme Adeline PENEZ, Attachée d'Administration de l'Équipement, responsable de l'unité territoriale ADS d'Arras – Béthune, au Service Urbanisme :

URBANISME

- II a1 à 3

- II c 7 à 9 (Actes relatifs à l'application du droit des sols)

M. Philippe SWIERGIEL, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, Adjoint au responsable de l'unité Planification Territoriale Stratégique et Opérationnelle au sein du Service Urbanisme ;

Mme Bérengère MARD, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, Adjointe au Responsable de l'unité Planification Territoriale Stratégique et Opérationnelle au sein du Service Urbanisme :

URBANISME

- II a1 à 3

M. Christian MARCONVILLE, Attaché d'Administration de l'Équipement, Responsable de l'Unité territoriale A.D.S de Boulogne – Montreuil;

M. Roger BOUTRY, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, Responsable de l'antenne A.D.S de Béthune;

Mme Pascale GOSSET, Technicienne Supérieure en Chef du Développement Durable, Responsable de l'antenne A.D.S. D'Arras;

Mme Sandrine GROUT, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, Responsable de l'antenne A.D.S de Montreuil;

Mme Christelle FOUACHE, Technicienne Supérieure en Chef du Développement Durable, adjointe au Responsable de l'antenne A.D.S de Béthune;

M. David VERBRUGGHE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, adjoint au Responsable de l'antenne A.D.S de Montreuil;

M. Éric THERY, Technicien Supérieur Principal du Développement Durable, adjoint au responsable de l'antenne A.D.S d'Arras :

URBANISME

- II c 7 à 9 (Actes relatifs à l'application du droit des sols)

Mme Isabelle COCHERY, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, adjointe au Responsable de l'unité territoriale ADS de Boulogne - Montreuil :

URBANISME

- II c 7 à 9 (Actes relatifs à l'application du droit des sols)

Mme Valérie LEROY, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, instructrice encadrante, à l'antenne ADS d'Arras ;

Mme Aline PACHEKA, Technicienne Supérieure du Développement Durable, instructrice encadrante, à l'antenne ADS d'Arras ;

M. Ludovic VANHOUTTE, Technicien Supérieur du Développement Durable, instructeur encadrant, à l'antenne ADS d'Arras :

URBANISME

- II c 7 à 9 (Actes relatifs à l'application du droit des sols)

M. Frédéric FASQUEL, Attaché Principal d'Administration de l'Équipement, responsable du Service des Affaires Maritimes du Littoral à la Délégation de la Mer et du Littoral :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XIII a (gestion du domaine public maritime)

- XIII b (police des épaves maritimes)

- XIII c (abandon des navires et engins flottants)

- XIII f (conditions générales d'exercice de la pêche maritime)

- XIII g (contrôle sanitaire et technique des produits de la mer)

- XIII h (Chasse sur le domaine public maritime)

- XIII i (permis plaisance)

- XIII j (coopératives maritimes)

- XIII k(contraventions de grande voirie)

Mme Anne-France MATTLET, Administratrice 3ème classe des Affaires Maritimes, Responsable de l'Unité Encadrement et contrôle des activités maritimes à la Délégation de la Mer et du Littoral :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XIII b (police des épaves maritimes)

- XIII c (abandon des navires et engins flottants)

- XIII f (conditions générales d'exercice de la pêche maritime)

- XIII g (contrôle sanitaire et technique des produits de la mer)

- XIII h (Chasse sur le domaine public maritime)

- XIII i (permis plaisance)

- XIII j (coopératives maritimes)

M. Stéphane BRIMEUX, Ingénieur de l'Industrie et des Mines, Responsable de l'Unité Gestion du Domaine Public Maritime et du Littoral à la Délégation de la Mer et du Littoral :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XIII a (gestion du domaine public maritime)

- XIII h (chasse sur le domaine public maritime)

- XIII k (contraventions de grande voirie)

M. Olivier HANNEDOUCHE, Attaché Principal d'Administration de l'Équipement, Secrétaire Général :

CONTENTIEUX

- XIV

PERSONNEL (Écologie et agriculture)

- XV

- XVI

M. David LINSSELLE, Attaché d'Administration de l'Équipement, Chargé de Mission Juridique au Secrétariat Général :

CONTENTIEUX

M. Sylvain GATHOYE, Attaché Principal d'Administration de l'Équipement, chef du service pôle support intégré juridique de la DREAL Nord-Pas-de-Calais ;
Mme Maylis RIGOT, Attachée Principale d'Administration de l'Équipement, adjointe du chef de service et chef de la division affaires Affaires générales du service pôle support intégré juridique de la DREAL Nord-Pas-de-Calais ;
Mme Noura MEHABI, Attachée d'Administration de l'Équipement, chef de la cellule Dommages de travaux publics et domanialité à la division Travaux et contrats publics du service pôle support intégré juridique de la DREAL Nord-Pas-de-Calais ;
Mme Nathalie RICART, Attaché d'Administration de l'Équipement, chargé de mission à la division Travaux et contrats publics du service pôle support intégré juridique de la DREAL Nord-Pas-de-Calais.
Mme Marjorie DESPLANQUES-DECONINCK, Attachée d'Administration de l'Équipement, chef de la division contentieux administratif urbanisme et environnement industriel du service pôle support intégré juridique de la DREAL Nord-Pas-de-Calais ;
Madame Julia ALAOUI, Attachée d'Administration de l'Équipement, chef de la division contentieux pénal urbanisme et ICPE ;
Mme Pascale MARESCAUX, Technicienne supérieure en Chef du Développement Durable, à la division Contentieux pénal urbanisme et ICPE du service pôle support intégré juridique de la DREAL Nord-Pas-de-Calais ;
Mme Graziella GROSSO, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, à la cellule Dommages de travaux publics et domanialité de la division Travaux et contrats publics du service pôle support intégré juridique de la DREAL Nord-Pas-de-Calais ;
Mme Nathalie JADEM, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, à la division Contentieux administratif urbanisme et environnement industriel du service pôle support intégré juridique de la DREAL Nord-Pas-de-Calais ;
M. Julien BONDUE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, à la division Contentieux administratif urbanisme et environnement industriel du service pôle support intégré juridique de la DREAL Nord-Pas-de-Calais ;
Mme CAROLINE PRINCE, Attachée d'Administration de l'Équipement, chef de la cellule affaires générales de la division Affaires générales du service pôle support intégré juridique de la DREAL Nord-Pas-de-Calais ;
M. GUILLAUME ROUSSEL, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, à la cellule Dommages de travaux publics et domanialité de la division Travaux et contrats publics du service pôle support intégré juridique de la DREAL Nord-Pas-de-Calais :

CONTENTIEUX
- XIV c, d, e, f, g

ARTICLE 3 : délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans le domaine de compétences de leur service d'affectation :

- les ampliatis, copies conformes, expéditions de tous arrêtés, actes ou décisions intervenus dans toutes les matières, ainsi que le visa de toutes pièces ou documents à annexer à un arrêté, acte ou décision à :

M. François NADAUD, Administrateur en Chef 1ère classe des Affaires Maritimes,
M. Olivier HANNEDOUCHE, Attaché Principal d'Administration de l'Équipement,
Mme Jacqueline GUIMART, Attachée d'Administration de l'Équipement,
M. Raphaël POUKALO, Attaché d'Administration du Ministère de la justice,

ARTICLE 4 : La présente décision de subdélégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Signé
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Matthieu DEWAS

- Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, au nom du pouvoir adjudicateur

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement, subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur est donnée à Monsieur David BARJON, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais et à Monsieur François NADAUD, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral.

Article 2 :

Subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur est accordée de manière permanente aux chefs de services, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les marchés passés selon une procédure adaptée (art. 28 du Code des marchés publics) et les décisions de subvention, dans la limite des montants visés ci-après à :

Programme	Service	Nom du chef de service	Montant unitaire maximum hors taxes
0113-0181-0203-0205-0207-0215-0217-0309-0333-0723	Secrétariat Général	M. Olivier HANNEDOUCHE	50 000 €
0181-0205-0207	Service Expertise et Appui Technique	M. Denis POULET, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint M. Éric KABEYA	50 000 €
0135	Service Habitat Durable	Mme Nadine BAUMLIN, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Delphine CHEVALIER-FASQUEL	50 000 €
0113-0205	Service des Affaires Maritimes du Littoral	M. Frédéric FASQUEL	20 000 €

0113-0135	Service Environnement et Aménagement Durable	Mme Anne-Sophie MARGOLLE, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Hélène LEMOINE	20 000 €
0113-0181	Service Eau et Risque	M. Bernard MATHON, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Émilie RENARD	20 000 €
0135	Service Urbanisme	Mme Anne-Lorraine LATTRAYE, ou en cas d'absence ou d'empêchement, ses adjoints Mme Perrine MALLET ou M. Nicolas SEGARD	20 000 €

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, sous le contrôle et la responsabilité de leurs supérieurs hiérarchiques directs, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics, aux agents et dans les conditions limitatives fixés ci-dessous :

Service gestionnaire	Déléataires	Montant maximum hors taxes autorisé	Nature
Secrétariat général	Mme Christelle CUVELLIEZ, responsable de la cellule Moyens Généraux	4 000,00 €	Bons de commande après consultation
		10 000,00 €	Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
	M. Arnaud BEELEN, adjoint au responsable de la cellule Moyens Généraux	1 000,00 €	Bons de commande après consultation
		2 000,00 €	Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
		4 000,00 €	Bons de commandes LYRECO et conventions UGAP (papier et consommables informatiques)
	Mme Catherine DELBARRE, responsable Logistique au sein de la cellule Moyens Généraux	1 000,00 €	Bons de commande après consultation
		2 000,00 €	Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
		4 000,00 €	Bons de commandes LYRECO et conventions UGAP (papier et consommables informatiques)
	M. Robert FOLTIER, responsable Travaux au sein de la cellule Moyens Généraux	1 000,00 €	Bons de commande après consultation
		2 000,00 €	Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
Service eau et risques	M. Cyril CONGY, responsable de la cellule Police des eaux littorales, ou en cas d'absence ou d'empêchement son adjoint M. Jean-Yves GAGNEUX	2 000,00 €	Commandes d'analyses, de contrôles, de petits matériels de laboratoire et de consommables de laboratoire dans le domaine de la police de l'eau et des milieux et espaces marins

Article 4 :

Les titulaires d'une délégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur peuvent désigner les personnes habilitées à certifier le service fait dans la mesure où ils ne l'assurent pas eux-mêmes (fournitures, prestations de service, ou intellectuelles, travaux, subventions). Chaque chef de service transmet au Secrétaire Général la liste des personnes habilitées à certifier le service fait, et l'informe sans délai de ses modifications.

Article 5 :

L'intérim des titulaires de délégations de signature au nom du pouvoir adjudicateur est assuré par un des autres déléataires de même niveau désignés par le présent arrêté.

Article 6 :

La décision de subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur en date du 9 février 2015 est abrogée.

Article 7 :

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Signé

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Matthieu DEWAS

- Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire

Article 1er :

La délégation de signature qui m'a été conférée par arrêté préfectoral du 16 février 2015 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, est subdéléguée de façon permanente respectivement :

Article 1-1 :

à Monsieur David BARJON, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais et à Monsieur François NADAUD, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral, en matière de liquidation des recettes et de liquidation et mandatement des dépenses,

Article 1-2 :

à Monsieur Olivier HANNEDOUCHE, Secrétaire général, en matière de liquidation de recettes, d'engagement, de liquidation et mandatement des dépenses,

Article 1-3 :

aux chefs des services gestionnaires suivants à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les engagements juridiques :

Programme	Service	Déléataire
0113-0181-0203-0205-0207-0215-0217-0309-0333-0723	Secrétariat général	M. Olivier HANNEDOUCHE
0181-0205-0207	Service expertise et appui technique	M. Denis POULET ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint, M. Éric KABEYA
0135	Service habitat durable	Mme Nadine BAUMLIN ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Delphine CHEVALIER-FASQUEL
0113-0135	Service environnement et aménagement durable	Mme Anne-Sophie MARGOLLE, ou en cas d'absence ou d'empêchement son adjointe Madame Hélène LEMOINE
0113-0181	Service eau et risque	M. Bernard MATHON, ou en cas d'absence ou d'empêchement son adjointe Mme Émilie RENARD
0135	Service urbanisme	Mme Anne-Lorraine LATRAYE, ou en cas d'absence ou d'empêchement ses adjoints, Mme Perrine MALLET ou M. Nicolas SEGARD
0113-0205	Service des affaires maritimes du littoral	M. Frédéric FASQUEL

Article 1-4 :

aux agents désignés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les actes relatifs à la liquidation des engagements juridiques :

Service	Déléataire	Programme
Secrétariat général / Moyens généraux	Mme Christelle CUVELLIEZ, responsable de l'unité Moyens généraux, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint M. Arnaud BEELEN	0203 0205-MOMN 0205-PECH 0309 0333-01 0333-02 0723
Secrétariat général / Gestion du personnel et des emplois	M. Raphaël POUKALO, responsable de l'unité Gestion du personnel et des emplois	0215 0217
Service habitat durable	Mme Nadine BAUMLIN, cheffe de service, ou en cas	0135

Service	Déléataire	Programme
	d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Delphine CHEVALIER-FASQUEL	
Service expertise appui technique	M. Denis POULET, chef de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement son adjoint M. Éric KABEYA	0181 0207 0205-SDPS
Service eau et risques	M. Bernard MATHON, chef de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Émilie RENARD	0113 0181
Service environnement et aménagement durable	Mme Anne-Sophie MARGOLLE, cheffe de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Hélène LEMOINE	0113 0135
Service des affaires maritimes du littoral	M. Frédéric FASQUEL, chef de service	0113 0205-MOMN 0205-PECH

Article 1-5 :

à Mme Lidia RIZZUTI, de l'unité Gestion du personnel et des emplois du Secrétariat général, pour la liquidation sous l'applicatif ARGOS des états de frais vers CHORUS,

Article 1-6 :

à Mme Paule MORIVAL et à Mme Sabine BALTRUKOWICZ, du Service Urbanisme, pour la liquidation sous l'applicatif ADS 2007 des taxes d'urbanisme vers CHORUS.

Article 1-7 :

aux agents désignés ci-dessous pour transmission au comptable des actes de liquidation, par habilitation à exercer la fonction de valideur dans l'outil CHORUS Formulaires :

Service	Déléataire	Programme
Secrétariat Général / Moyens généraux	Mme Christelle CUVELLIEZ, responsable de l'unité Moyens généraux	0203 0205-MOMN 0205-PECH 0309
	M. Arnaud BEELEN, adjoint au responsable de l'unité Moyens généraux	0333-01 0333-02 0723
Secrétariat Général / Gestion du personnel et des emplois	M. Raphaël POUKALO, responsable de l'unité G.P.E.	0215 0217
	Mme Sophie DEVRIES, adjoint au responsable G.P.E.	
Service Habitat durable	Mme Nadine BAUMLIN, cheffe de service	0135
	Mme Delphine CHEVALIER-FASQUEL, adjointe à la cheffe de service	
Service Expertise Appui Technique	M. Denis POULET, chef de service	0181 0205-SDPS 0207
	M. Éric KABEYA, adjoint au chef de service	
Secrétariat général / Mission Conseil de gestion	Mme Jacqueline GUIMART, responsable de la mission Conseil de gestion	0113 0135 0181 0203 0205-MOMN 0205-PECH 0205-SDPS 0207 0215 0217 0309 0333-01 0333-02 0723

Article 2 :

Ma décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 9 février 2015 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Signé

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Matthieu DEWAS

-
- Décision n° 15-2 en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, délégué adjoint de l'Anah dans le PAS-DE-CALAIS

Monsieur Matthieu DEWAS, délégué adjoint de l'Anah dans le PAS-DE-CALAIS, en vertu de la décision n°15-1 du 16 février 2015,

DÉCIDE :

Article 1er : Délégation est donnée à :

Monsieur David BARJON, Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint,
Madame Nadine BAUMLIN, cheffe du service habitat durable,
aux fins de signer :

Pour l'ensemble du département :

tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;

tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;

tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions.

la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;

tous actes et documents administratifs, notamment décision d'agrément ou de rejet, relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO.

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

tous actes, dont les actes notariés d'affectation hypothécaire relatifs aux OIR1, et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;

la notification des décisions ;

la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions.

Ces délégations s'appliquent également aux subventions accordées dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés – FART- (programme « Habiter mieux »).

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;

tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

Article 2 : Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation est donnée à :

Monsieur David BARJON, Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint,
Madame Nadine BAUMLIN, cheffe du service habitat durable,
Madame Delphine CHEVALIER-FASQUEL, adjointe par intérim à la cheffe du service habitat durable,
Madame Déborah GARY, responsable de l'unité gestion des financements et contrôles,
Madame Anne-Sophie SLIWINSKI, adjointe à la responsable de l'unité gestion des financements et des contrôles,
Monsieur Lionel CAZALS, chargé de contrôles,
Monsieur Éric RAUX, référent HABITER MIEUX / OPAH PIG,
Madame Anne-Marie PERREAUX, adjointe Anah,
aux fins de signer :

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

1) toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation. Le

document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant. La résiliation des conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah.

2) tous documents afférant aux conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion ou leur prorogation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.

Tous documents afférant aux conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention dans le cadre de l'instruction préalable à leur résiliation.

3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation sous réserve des compétences relatives au conventionnement sans travaux dévolues au délégataire de compétence dans les conditions prévues dans la convention de gestion :

1) les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant.

2) tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.

3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Article 3 : Délégation est donnée à :

Monsieur Lionel CAZALS, chargé de contrôles,
Monsieur Éric RAUX, référent HABITER MIEUX / OPAH PIG,
Madame Anne-Marie PERREAUX, adjointe Anah,
Madame Anne-Sophie SLIWINSKI, adjointe à la responsable de l'unité gestion des financements et des contrôles,
Madame Thérèse VERRET, instructrice,
Madame Martine DAVID, instructrice,
Madame Marie-Rose SEVESTE, instructrice,
Monsieur Hervé BERTELOOT, instructeur,
Madame Martine BECQUELIN, instructrice,
Madame Francine DECROIX, instructrice,
Madame Dette RAKOTOMALALA, instructrice,

aux fins de signer :
les accusés de réception ;
les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs.

Article 4 : La présente décision prend effet le jour de sa signature.

Article 5 :

Ampliation de la présente décision sera adressée :
à Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais
à Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale ayant signé une convention de gestion des aides à l'habitat privé conformément à l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation :
Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environ ;
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
Communauté d'Agglomération du Boulonnais ;
Communauté Urbaine d'Arras ;
à Madame la directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le directeur général adjoint en charge des fonctions support ;
à Monsieur l'agent comptable de l'Anah ;
au délégué de l'Agence dans le département ;
aux intéressé(e)s.

Article 6 : La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Signé
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Délégué adjoint de l'Agence
Matthieu DEWAS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATION DU PAS-DE-CALAIS

- Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Jacques PASTÉZEUR, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PASTÉZEUR, la délégation de signature visée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est conférée à M. Martial PINEAU, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Pas-de-Calais, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PASTÉZEUR et M. Martial PINEAU, la délégation de signature visée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est conférée à M. Vincent BEUSELINCK, secrétaire Général de la direction départementale de la protection des populations du Pas-de-Calais.

Article 2 : délégation de signature est donnée par ailleurs, dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

Mme Jennifer DELIZY- chef du service Antenne du Littoral, inspecteur de la santé publique vétérinaire à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

M. Eric FAUQUEMBERGUE, chef du service Santé- Protection Animale et de l'Environnement, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de son domaine de compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

Mme Marie-Claude FLAVIGNY, chef du service Protection Economique du consommateur et Régulation directrice départementale de 2ème classe de la concurrence, de la consommation, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances, relevant des activités du service précité et du service Qualité-sécurité des produits non alimentaires et des prestations de service, à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

Mme Amélie MATHIRON, chef du service qualité- Sécurité des Denrées Alimentaires, inspecteur de la santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

Mme Marie-Pierre MATHON, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service Santé-Protection Animale et de l'Environnement, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

M. Bruno MEGANCK, adjoint au chef de service Qualité-Sécurité des Denrées Alimentaires, inspecteur de la santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

M. Christian MALLET, adjoint au chef de service Antenne du Littoral, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

M. Jacques THELLIER, adjoint au Chef de service Qualité-Sécurité des Denrées Alimentaires, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

Mme Roselyne CASTRIC, chef technicien spécialité vétérinaire, Mme France BOIDIN, chef technicien spécialité vétérinaire, Melle Emilie BLANCKE, technicien principal spécialité vétérinaire, Mme Karine DELECROIX, technicien supérieur en chef du développement durable et Mme Delphine DEJARDIN, technicien principal spécialité vétérinaire, à l'effet de signer les demandes de pièces complémentaires dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées dont l'inspection relève de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Article 3 : Cette décision abroge les dispositions de la décision de subdélégation du 21 octobre 2014.

Article 4 : Le Directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Signé

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais
Jacques PASTÉZEUR

- Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Jacques PASTÉZEUR, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PASTÉZEUR, la délégation de signature visée aux articles 1er, 3 et 4 et 5 de l'arrêté préfectoral du 16 février 2015 susvisé est conférée à M. Martial PINEAU, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur départemental adjoint de la Protection des Populations du Pas-de-Calais.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PASTÉZEUR et de Martial PINEAU, la délégation de signature visée aux articles 1er, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral du 16 février 2015 susvisé est conférée à M. Vincent BEUSELINCK, inspecteur principal de 2ème classe de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, secrétaire général de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais.

Concernant les achats de proximité réglés par carte d'achat, la délégation de signature visée aux articles 1er et 4 de l'arrêté préfectoral du 16 février 2015 susvisé est conférée à M. Vincent BEUSELINCK, inspecteur principal de 2ème classe de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, secrétaire général de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais, à Mme Jennifer DELIZY, inspecteur de la santé Publique vétérinaire, chef de service Antenne du Littoral et Mme Sylvie LIQUETTE, adjoint administratif de première classe, gestionnaire comptable au sein de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais.

Concernant les achats de fourniture effectués dans le cadre des marchés interministériels et réglés par carte d'achat, la délégation de signature visée aux articles 1er et 4 de l'arrêté préfectoral du 16 février 2015 susvisé est conférée à M. Vincent BEUSELINCK, inspecteur principal de 2ème classe de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et Mme Sylvie LIQUETTE, adjoint administratif de première classe, gestionnaire comptable au sein de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais.

ARTICLE 2 : La présente décision abroge les dispositions de la décision de subdélégation modifiée du 21 octobre 2014.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Signé

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais
Jacques PASTÉZEUR